

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2021

135X21

EXONERATION DES PAIEMENTS DE LOCATION DE SALLE POUR LES GALAS DE FIN D'ANNÉE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Depuis mars 2020, les différents décrets du ministère des solidarités prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, n'ont pas permis aux associations culturelles de pratiquer leurs activités de manière continue et sereine. Certaines n'ont pu reprendre et se retrouver que quelques semaines en septembre 2020 ou janvier 2021. Toutes ont été fortement impactées par la crise sanitaire.

Ainsi, afin de soutenir le secteur associatif et culturel, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer de paiement les locations de salles pour les associations culturelles notées sur le planning des salles Tino Rossi, Chalet Mistral et Jas Rod et ayant comme objet gala ou spectacle de fin d'année scolaire 2021 (voir annexe).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

- DÉCIDE d'exonérer les associations nommées sur l'annexe de paiement de location de salle pour leur gala ou spectacle de fin d'année

- SE PRONONCE comme suit :

POUR	:	35
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Mai 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

Annexe

Associations exonérées de paiement de location de salle pour leur gala ou spectacle de fin d'année scolaire 2021

- Les Magiciens Pennois
- Be Bop
- Compagnie Séquence
- Agir
- La porte des Étoiles
- Studio Mélodie
- Dizzy Danse
- Ommanite
- Âme d'artiste
- Cap Janet
- Dance Life
- Mj Dance
- Léo Lagrange